République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 Mai 2025 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200115-20250527-DM22-2025-05-27-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2025

Date de la convocation : 20/05/2025
Date d'affichage : 20/05/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	17	21

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 20/05/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme DURON Josette - M YENIL Etienne - Mme PERRIN Cécile - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme CHABANNE Christelle - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme COLOMB Florence donne pouvoir à M CELEN Devris – Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves

Excusée : Mme DURON Sabrina -

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Installation de systèmes de télégestion incluant la maintenance à la salle Concillon

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager Installation d'un système de télégestion à la salle du Concillon

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de BALBIGNY adhère, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

Financement :

Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de 18 089 € HT.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 283 € pour l'Installation d'un système de télégestion à la salle du Concillon (220 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 63 points)) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE et sera inscrite au compte 6554.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE », et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante,
- approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution définitive sera calculée au montant réellement exécuté et des subventions obtenues pour cette opération.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Secrétaire de séance
Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 27/05/2025

MAIRIE DE BALBIGNY
R.F.
42510